

COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du : 8 Novembre 2022 à 20 Heures, Salle du Conseil de la Mairie de MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800

Président du Conseil Municipal : Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance : Jocelyne MATHIEU

Total des membres présents : 19

M .Mmes LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, , ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, LE GUILLEC, MATHIERE, MEYENEN, MURET, SAURT.

Total des membres présents ou représentés : 19

Membres absents excusés :

Mmes BERTHOLET-FRAUNIE, RECHE

Total des membres absents excusés : 2

Membres absents : M. BARRAU

Total des membres absents excusés ou absents : 3

QUORUM : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Le Maire transmet au Conseil les remerciements de Monsieur PILOLOT André pour les marques de sympathie reçues lors du décès de son petit fils

Monsieur le Maire transmet au Conseil les remerciements de Monsieur GILLE, Principal du Collège de MONTCUQ, concernant la subvention allouée pour le voyage scolaire à Londres de 23 élèves montcuquois.

A l'occasion « d'OCTOBRE ROSE » de nombreuses manifestations ont eu lieu pour sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein et aussi récolter des fonds pour aider la recherche contre le cancer. Monsieur le Docteur SABATIER, référent auprès de la Ligue de Cahors, a exposé les actions menées tout au cours de l'année.

Ensuite, Monsieur Le Maire lui a remis une boîte renfermant les dons du public et des participants pour montant total de 1345,60 €. Le Docteur SABATIER a chaleureusement remercié tous ceux qui se sont impliqués dans ces manifestations.

M. le Maire appelle au vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Octobre 2022

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Ventes de terrains
- Suppression de 4 emplois permanents
- Dénomination Ecole Maternelle
- Désignation d'un correspondant Incendie et Secours
- Attribution de subventions exceptionnelles
- Demande amende de police – feux comportementaux avenue de Saint jean
- Marché de Noël : création de tarifs d'occupation du domaine public
- Questions diverses

DELIBERATIONS

N° 1 - VENTE DE TERRAINS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022-034 du 05/07/2022

La SCI LE JARDIN DE JO souhaite acquérir deux parcelles de terrain L2261 de 53m2 et L2260 de 13 m2. Le prix de vente est de 20€ le m2 soit 1320€ plus les frais d'enquête pour un montant de 260 € soit 1580€.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 2 – VENTE DE TERRAINS – FAUBOURG SAINT PRIVAT

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022-032 du 05.07.2022

M et Mme PETITJEAN souhaitent acheter trois lots issus de parcelles de terrains cadastrés sous la section L, lieudit Faubourg Saint Privat, partie des numéros 1397, 1457, 1462, 1469, 2207 situés en zone constructibles et non constructibles qui sont propriété communale soit au total 2737 m2 à 15€ le m2 pour la zone constructible et 1490 m2 à 10 € en zone non constructible soit au total 55955€. Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 3 – SUPPRESSION DE 4 EMPLOIS PERMANENTS

PRESENTATION DE M. LE MAIRE

Suite à l'avancement de grade de 4 agents au 01/09/2022, il convient à compter du 15/11/2022 de supprimer leurs anciens emplois sur la liste de la collectivité.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 4 – DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE

Après avis favorable du Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal décide de nommer l'Ecole Maternelle : « école Joséphine BAKER »

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 5 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le décret 2022-1091 du 29 juillet 2022 décrit les modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Il sera désigné par arrêté municipal. Monsieur le Maire propose M. DOCHE Patrick pour ce poste.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 6 – COMPLEMENTS DE SUBVENTIONS 2022

Présentation de Monsieur Le Maire : Le cinéma itinérant de la Fédération des Foyers Ruraux du Lot permet à la population de voir des films récents ou anciens sans avoir à faire de longs déplacements. Pour Montcuq, la subvention doit être abondée de 675€ pour couvrir les frais de fonctionnement engagés.

En raison des difficultés financières de l'Association QUERCY CONTACT Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de CAHORS et le Département du Lot ont proposé leur soutien financier. Pour la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC, siège de l'Association, Monsieur le Maire propose de leur attribuer une subvention de 5000€

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 7 - MARCHE DE NOEL : CREATION DE TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La Commune organise son marché de Noël du 16 au 24 décembre. Douze chalets en bois décorés proposeront de nombreux articles pour les fêtes de fin d'année. Ces chalets occupant le Domaine Public, le Conseil doit voter un tarif pour cette autorisation d'occupation.

Location du chalet pour la période du 16 au 24 décembre : 300 €

Location du chalet par jour : 30 €

Les participants verseront une caution de 500 €

Les conditions de location seront définies par une convention qui sera signée lors de l'inscription.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

N° 8 - AMENAGEMENT DU QUARTIER SAINT JEAN : FEUX COMPARTEMENTAUX A ENERGIE SOLAIRE : DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Pour finaliser l'aménagement de l'entrée de ville au Quartier Saint Jean, il convient de limiter la vitesse des véhicules sur la RD653. Il est proposé d'installer des feux comportementaux à énergie solaire. Ce projet s'élève à 14630,86 € HT pour lequel la commune sollicite une dotation auprès du département du Lot au titre des amendes de police.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité	Vote POUR	CONTRE	ABSTENTION
	LALABARDE, SABEL ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE ARNAL, BARRES, CAUMON, DEMON, FICAT, LAGARD LAPEZE, LAPLANCHE LE GUILLEC MATHIERE, MEYNEN MURET, SAURT		

QUESTIONS DIVERSES

DETR : dossiers éligibles

Travaux au lac de réfection de la plage.
Toilettes autonettoyantes à côté de l'Office de Tourisme
City park : attente du devis Intersport
Réfection terrain de foot
Terrain de jeux de la maternelle

SDIS :

Le Capitaine Galtier a validé le terrain proposé pour la future caserne. Etude de prix en cours.
Subvention à 50% par le département (compétence départementale).

INTRAMUROS

Fonctionnement satisfaisant

EGLISE ST HILAIRE

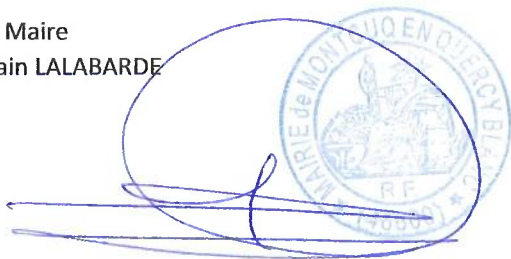
Les travaux commencent ce jour. Samedi 5 le reliquat des fonds de l'Association Montcuq Patrimoine a été remis à la Mairie pour financer une partie des travaux.

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Nécessitent l'installation d'un bureau fermé dédié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire
Alain LALABARDE



La Secrétaire de séance
Jocelyne MATHIEU

